

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DECRETE,

Vu la Constitution

Vu le Décret N02015-0003/P-RM du 08 janvier 2015 portant nomination du Premier ministre ;

Sur proposition du Premier ministre,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés membres du Gouvernement en qualité de :

1. Ministre du Développement rural : Bocary Tréta
2. Ministre de la Solidarité, de l'Action humanitaire et de la Reconstruction du Nord : Hamidou Konaté
3. Ministre des Domaines de l'Etat et des Affaires foncières : Me Mohamed Aly Bathily
4. Ministre de la Reconstruction nationale : Zahabi Ould Sidi Mohamed
5. Ministre de la Défense et des Anciens Combattants : Tiéman Hubert Coulibaly
6. Ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et de la Coopération internationale : Abdoulaye Diop
7. Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation : Abdoulaye Idrissa Maïga
8. Ministre de l'Economie et des Finances : Mamadou Igor Diarra
9. Ministre de la Santé et de l'Hygiène publique : Ousmane Koné
10. Ministre de l'Economie numérique, de l'Information et de la Communication, porte-parole du Gouvernement : Choguel Kokala Maïga
11. Ministre de la Sécurité et de la protection civile : Général Sada Samaké
12. Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux : Mahamadou Diarra
13. Ministre de l'Emploi, de la Jeunesse et de la Construction citoyenne : Mahamane Baby
14. Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique : Me Mountaga Tall
15. Ministre de l'Education nationale : Kénékouo dit Barthélémy Togo
16. Ministre des Maliens de l'Extérieur : Abdourhamane Sylla
17. Ministre de l'Equipement, des Transports et du Désenclavement : Mamadou Hachim Koumaré

18. Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat : Dramane Dembélé
19. Ministre du Travail, de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat, chargé des relations avec les Institutions : Madame Diarra Raky Talla
20. Ministre du Commerce et de l'Industrie : Abdel Karim Konaté
21. Ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Population : Cheickna Seydi Ahamady Diawara
22. Ministre de l'Energie et de l'Eau : Mamadou Frankaly Kéïta
23. Ministre des Mines : Boubou Cissé
24. Ministre de la Promotion des Investissements et du Secteur privé : Me Mamadou Gaoussou Diarra
25. Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme : Madame N'Diaye Ramatoulaye Diallo
26. Ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable : Mohamed Ag Erlaf
27. Ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille : Madame Sangaré Oumou Bah
28. Ministre des Affaires religieuses et du Culte : Thierno Amadou Omar Hass Diallo
29. Ministre des Sports : Housseini Amion Guindo

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel

Bamako, le 10 janvier 2014

Le Président de la République
Ibrahim Boubacar KEITA

Le Premier ministre,
Modibo KEITA